



dossier de presse

**L'air de La Tronche toujours pollué
par des feux de câbles électriques**



Comment faire pour les empêcher ?

Qualité de l'air : une sensibilité particulière à La Tronche

À La Tronche se trouve **Athamor**, le site de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) des déchets de la Métropole et des six autres Établissements publics de coopération intercommunale (Grésivaudan, Voironnais, Oisans, Matheysine, Trièves, St Marcelin-Vercors). Un suivi particulier est fait de la qualité des émissions de l'usine d'incinération. Un programme de 200 M€ de rénovation et de mise aux normes de l'UIVE est engagé.

À La Tronche se trouve une **station d'avitaillement en GNV**, gaz naturel pour véhicules, qui alimente les bennes à ordures de la métropole qui passent progressivement d'une motorisation diesel à une motorisation GNV, moins polluante.

À La Tronche se trouve le **CHUGA**, Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes, avec en son sein l'Hôpital couple-enfant, qui accueille les enfants atteints par les affections respiratoires engendrées par les polluants atmosphériques.

La Tronche compte dans sa population 10% de **personnes âgées de plus de 75 ans**, alors que la moyenne dans la métropole est de 8,5% (chiffres du Programme local de l'habitat 2017-2022). La Tronche compte deux établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les personnes âgées, comme les enfants sont plus affectées par les maladies respiratoires dues à la mauvaise qualité de l'air.

Qualité de l'air : un engagement constant de La Tronche

La Tronche a relayé et soutenu les associations de riverains qui ont demandé des informations et un suivi particulier des **rejets atmosphériques de l'UIVE d'Athamor**, au début des années 2000. Aujourd'hui, un suivi annuel est fourni par la métropole.

La Tronche fait partie des 3 communes (engagement en 2016), puis 10 communes (en 2018), puis 28 communes (en 2019), dont le territoire est intégré dans la **ZFE/VUL-PL**, Zone à faibles émissions pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds de la métropole, qui a pris effet en 2019.

La Tronche fait partie des 13 communes de la métropole qui s'engagent dans le **ZFE/VP-DRM**, Zone à faibles émissions pour les véhicules particuliers et deux-roues à moteur, en cours d'étude.

La Tronche a étendu la zone de **stationnement payant** sur son territoire en 2017, ce qui a notablement réduit le flux de véhicules venant se garer à La Tronche.

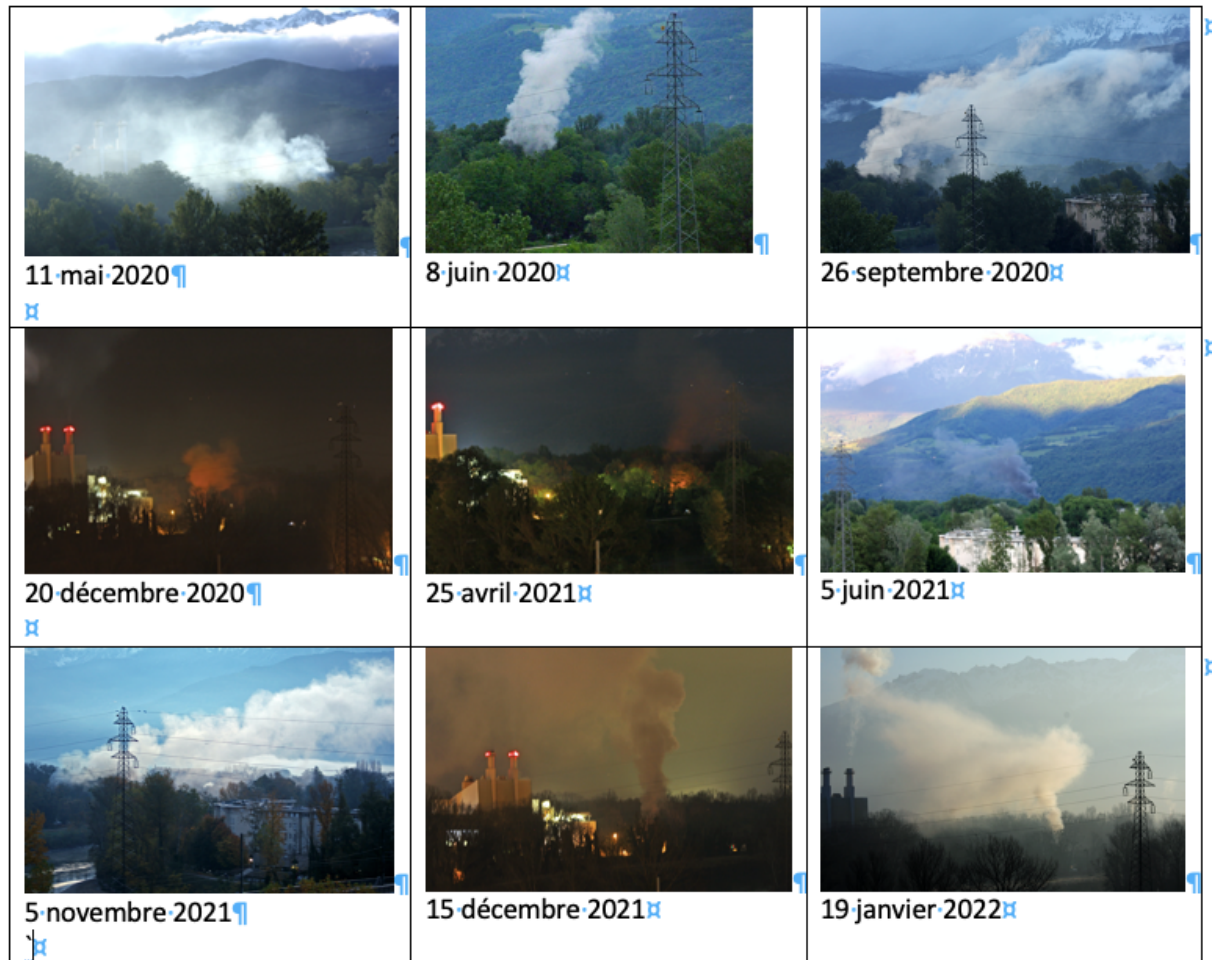
La Tronche a favorisé la **pratique du vélo** sur son territoire, avec la métropole et le SMMAG : contresens cyclables, tourne-à-droite aux feux, arceaux à vélo, aménagements de voirie, Plan de déplacement d'administration.

En 2018, La Tronche a doublé la **prime air-bois** de la métropole, pour le remplacement des chauffages au bois polluants.

En 2021, La Tronche a installé un **capteur d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes** sur un des bâtiments communaux, pour mesurer la qualité de l'air localement.

Des feux de câbles électriques pour récupérer le cuivre

Depuis plusieurs années nous sont signalés des brûlages de câbles électriques en proximité du site d'Athanor, pour récupérer et vendre le cuivre. Un habitant de la tour du 24 boulevard de Chantourne, M. HD, nous envoie presque quotidiennement les photographies des feux qu'il observe depuis chez lui. Ci-dessous des extraits significatifs.



Photographies prise par M. HD depuis la tour du 24 boulevard de la Chantourne à La Tronche.

Ces photographies sont transmises à la mairie de La Tronche, ainsi qu'à France Nature Environnement (FNE).

Le brûlage des câbles émet des polluants comme les dioxines, les furanes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé. Ils se répandent à La Tronche et dans toute la métropole. Ils sont détectés dans les mesures effectuées en proximité d'Athanor.

Des plaintes classées sans suite

Ces feux de câbles ont lieu en périphérie de l'aire d'accueil des gens du voyage qui se trouve à proximité d'Athanor à La Tronche. Le maire-adjoint, accompagné par la police municipale s'est

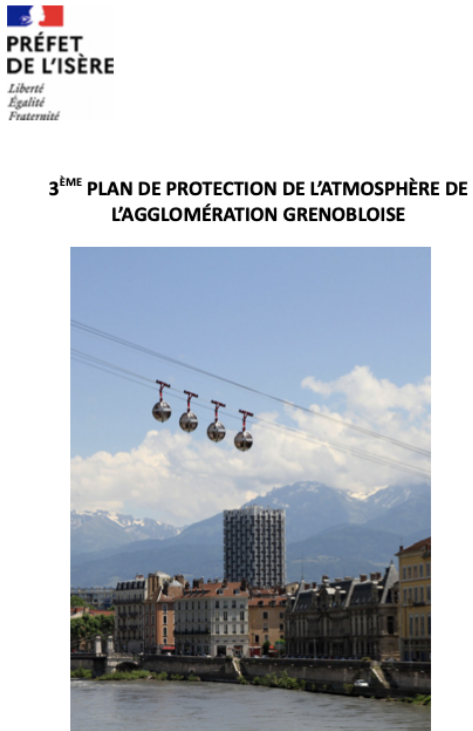
rendu de nombreuses fois sur place. Des procès-verbaux ont été rédigés par le maire-adjoint (le 29 septembre 2020 et le 16 novembre 2020), citant nommément les personnes faisant ces feux. Sur la base de ces procès-verbaux, des plaintes ont été déposées. Des plaintes ont aussi été déposées par France Nature Environnement et par Grenoble-Alpes métropole. Le maire a alerté la Préfecture, la Police nationale, la Métropole (propriétaire des terrains où ont lieu les feux).

Les plaintes ont été classées sans suite par le Procureur.

Le maire de La Tronche a rencontré le Préfet le 16 septembre 2021, qui lui a dit que c'était son affaire à lui maire, et pas celle du Préfet, et que le maire n'avait qu'à accumuler les relevés d'infraction.

Quelle crédibilité pour les actions collectives ?

Le Préfet prépare le 3^e plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise et demande l'avis de la commune de La Tronche.

 PRÉFET DE L'ISÈRE Liberté Égalité Fraternité 3^{ÈME} PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE	<i>« Enfin, il faut souligner qu'une part importante des leviers identifiés concernent nos pratiques quotidiennes en tant que citoyens, que ce soit dans nos déplacements, dans nos logements... ce qui signifie que nous pouvons tous être acteurs de l'amélioration de la qualité de l'air. Pour cela, la mobilisation de chacun, avec le soutien et le relais par les collectivités du territoire du PPA 3 sera une des clés de sa réussite ».</i> Extrait de l'avant-propos du document transmis pour avis aux communes. Le projet de plan se décline en 17 défis et 32 actions. L'action T2.2 s'intitule : Accompagner l'interdiction de brûlage à l'air libre.
---	--

Nous ne voulons pas que l'impuissance collective persiste. Nous ne voulons pas que les actions coûteuses en argent, en engagement des collectivités, comme des citoyennes et des citoyens continuent à être ridiculisées par la persistance des feux de câbles, et par l'indifférence des pouvoirs publics.

La Ville de La Tronche dans son avis sur le 3^e PPA émettra donc des réserves, pour ne pas que le 3^e plan de protection de l'atmosphère soit, à nouveau, un chiffon de papier.